

DEMANDEUR

Nom : _____ Prénom : _____

ET Nom et prénom du responsable légal (si demandeur mineur) :

Adresse : _____

Téléphone : _____ OU Téléphone d'un responsable légal : _____

Date de naissance : _____ Age : _____ Lieu de naissance : _____

Adresse mail du demandeur OU son responsable légal : _____

Documents à joindre :

- Copie carte d'identité recto-verso,
- Justificatif de domicile de - de 3 mois (tél, facture EDF, ...) des parents (si mineur ou majeur résidant encore chez les parents) ou du demandeur,
- Engagement de mission complété par le président d'association ou structure partenaire,
- Lettre de recommandation du président d'association ou club où vous êtes licencié (option),
- Extrait de casier judiciaire (bulletin n°3),
- Attestation d'assurance responsabilité civile.

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.

Attention : l'inscription à l'auto-école (soit environ 300 euros €) est à la charge du candidat.

Dossier complet à glisser dans une grande enveloppe et à déposer à l'accueil de la Mairie :

Dossier « Pass'Permis »

26 rue James Barbier - 68700 CERNAY

Ou à transmettre par mail à l'adresse suivante : cernay@ville-cernay.fr

Réservé à l'administration

Date de dépôt ou réception du
dossier :

SITUATION FAMILIALE

Célibataire

Vie maritale

Mariée

SITUATION SOCIALE

Condition de logement

Autonome

Chez les parents

En foyer

Autres*

*Si autres, précisez :

Situation scolaire ou professionnelle

Lycéen

Étudiant

Salarié

Demandeur d'emploi

MOTIVATION DE LA DEMANDE

Parlez-nous de vous :

Êtes-vous bénévole dans une association ou une structure ?

Oui

Non

Si oui, lequel(s) :

Êtes-vous licencié dans un club sportif, culturel, humanitaire, ... ?

Oui

Non

Si oui, lequel(s) :

Participez-vous à des compétitions locales, régionales, nationales ?

Si oui, lequel(s) :

.....
.....

Comment avez-vous eu connaissance de ce Pass'Permis ?

.....
.....

En quoi l'obtention du permis est importante pour vous ?

Il s'agit de nous expliquer en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CONTREPARTIE

Dans le cadre du Pass'Permis, chaque candidat devra réaliser 40 heures de bénévolat au sein des structures telles que la mairie, le centre agora, l'une des association membre de la fédération des associations de Cernay, etc. Il devra plus précisément effectuer au moins **20 heures** de bénévolat dans les **6 mois** suivant son inscription dans l'auto-école partenaire et les **20 heures** restantes dans les 18 mois à compter de cette même date.

L'aide financière de la municipalité, d'un montant de 480 €, sera effectuée en deux fois directement à l'auto-école en deux versements :

240 € ◇ à l'obtention de l'épreuve théorique du code de la route
(Obtenu dans les **6 mois** suivant la date de notification d'attribution de la bourse)

240 € ◇ à la première présentation à l'examen pratique du permis de conduire
(Obtenu dans les **18 mois** suivant la date de notification d'attribution de la bourse)

Quels sont vos centres d'intérêts ?

Vous aimez :

- Entreprendre des travaux manuels (peinture, réparation, plantage des fleurs, ...),
- Trier, ranger, archiver des documents,
- Participer à des animations pour et avec les enfants,
- Participer à des entrainements sportifs,
- Chanter ou jouer d'un instrument de musique, lequel(s) :
- Autres :

.....

.....

.....

.....

LISTE DES AUTO-ECOLES PARTENAIRES A L'OPERATION

Auto-École SANDRA	1 Rue de l'Église, 68700 Cernay Tél : 03 69 54 10 30
Auto-École WANTZ	6 Rue du Vieil Armand, 68700 Cernay Tél : 03 89 75 75 22
Auto-École ELITE (Responsable : Mme Fikri Saloua)	9 A Rue James Barbier, 68700 Cernay Tél : 03 89 39 32 23 – 06 49 52 28 52

RAPPEL : *Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.*

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Cernay pour l'exécution et le suivi des bourses au permis de conduire octroyées. Les données collectées seront communiquées à l'auto-école partenaire où le bénéficiaire s'inscrit. Les données sont conservées jusqu'au second versement de l'aide à l'auto-école et/ou la réussite du permis de conduire. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.